7107 - Les voies spirituelles

question

Voulez-vous daigner me faire connaître l’avis de l’Islam à propos des voies spirituelles ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S’il s’agit de provoquer la présence d’esprits comme des djinn ou d’autres, cela n’est pas permis parce que le résultat ne peut être obtenu que par des voies polythéistes. S’il s’agit de ce qui nourrit l’esprit en fait de croyance en Allah, en Ses Messagers, aux anges, aux livres, au jour dernier et au décret bon ou mauvais, c’est une exigence légale puisque le musulman doit toujours s’efforcer à se nourrir spirituellement. Allah le sait mieux.